Compte tenu de l'engagement mutuel de nos Gouvernements à préserver et à améliorer la qualité de l'eau de la rivière Saint-Jean, et aux fins de contrôler et de réduire davantage la pollution de l'eau dans la section internationale de la rivière Saint-Jean, j'ai l'honneur de proposer que les Gouvernements du Canada et des États-Unis s'inspirent des objectifs relatifs à la qualité de l'eau approuvés par le Comité en 1980 et continuent de les considérer comme des indicateurs utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mesures spécifiques dans les deux pays.

Reconnaissant la valeur du travail accompli par le Comité depuis 1972 et la nature intérimaire du mandat original du Comité, j'ai de plus l'honneur de proposer que nos Gouvernements maintiennent le Comité canado-américain sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-Jean pour aider les autorités compétentes du Canada et des États-Unis à coopérer à l'élaboration, à la coordination et à la mise en œuvre de programmes et de mesures visant à atteindre ces objectifs. Les fonctions du Comité seraient modifiées en conséquence conformément à l'Annexe des présentes, qui remplace l'Annexe à la Note canadienne du 21 septembre 1972.

Si les propositions susmentionnées agréent au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, ainsi que son Annexe, qui font également foi en français et en anglais, et votre réponse constituant entre nos Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et restera en vigueur à moins qu'il ne soit dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis écrit de six (6) mois à l'autre Gouvernement. Il est sujet à modification moyennant entente entre les deux Gouvernements.

Veuillez accepter, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
ALLAN J. MACEACHEN

L'honorable Paul Heron Robinson Jr.,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.